

L'Abbaye de Clairvaux, aujourd'hui une prison, et demain ?



Appel à idées
pour une réaffectation économique,
touristique et culturelle

CLAIRVAUX

*« L'abbaye est
pour le moine
une prison ouverte »*

Saint Bernard



*« Ô Clairvaux,
abbaye dont on
a fait une bastille,
cellule dont on
a fait un cabanon,
autel dont on
a fait un pilori »*

Victor Hugo

CONTEXTE DU PROJET

L'État, propriétaire de l'Abbaye de Clairvaux, souhaite une renaissance économique, touristique et/ou culturelle pour ce site, qui cessera son activité en 2022. Dans cette perspective, un appel à idées est lancé auprès des investisseurs nationaux et internationaux pour recueillir l'ensemble des propositions de reconversion de toute nature de ce site.

UNE ABBAYE À LA DOUBLE HISTOIRE

En fondant en 1115, avec ses compagnons, cette abbaye cistercienne, Bernard de Clairvaux a transformé une clairière silencieuse au cœur de la forêt en une abbaye puissante et prospère jusqu'à la Révolution qui en fait un bien national, conférant ainsi à l'abbaye de Clairvaux un rayonnement majeur à travers l'histoire.

Située dans la commune de Ville-sous-la-Ferté, l'abbaye connaît une deuxième vie en 1808, quand Napoléon réforme le régime pénal français et rachète l'abbaye à des industriels, Clairvaux devient alors la plus grande prison de son temps. L'abbaye, avec son mur d'enceinte et ses cellules, répond à l'institution d'une nouvelle peine : la privation de liberté. Depuis, l'histoire de la prison de Clairvaux est liée à l'histoire de grands procès et de détenus célèbres. Elle a aussi initié le combat de Victor Hugo contre la peine de mort à travers le destin de Claude Gueux.

Aujourd'hui, une partie de son ensemble monastique et carcéral classé, véritable joyau historique, relevant du Ministère de la Culture est ouvert au public, tandis qu'une autre partie de ses bâtiments abrite toujours une prison. L'État souhaite offrir sa troisième vie à Clairvaux et prolonger son histoire après la fermeture de la maison centrale en 2022.





LES RICHESSES DU PATRIMOINE

Clairvaux, abbaye qui a fêté ses 900 ans en 2015, est un site exceptionnel chargé d'histoire. Fortement marqué par son passé monacal et carcéral, ce site offre plusieurs atouts, comme notamment :

- Une surface d'exception de plus de 31 hectares de surface au sol
- Une grande qualité architecturale des bâtiments classés Monuments Historiques
- Au cœur de la Champagne, de sa production viticole, de son patrimoine gastronomique et voisin de la Bourgogne
- Proche du Parc naturel régional de la forêt d'Orient, de ses chemins équestres et pédestres
- Proche de Troyes, ville pionnière dans l'industrie textile, et de 12 établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- A proximité du parc d'attraction Nigloland, l'un des plus grand parc d'attractions français
- A 2h30 de Paris et à 3h30 de Strasbourg



DÉMARCHE ET OBJECTIFS

L'État souhaite consulter le marché des opérateurs et investisseurs nationaux et internationaux dans le cadre d'un appel à idées, en vue de développer un projet de réaffectation économique, touristique et/ou culturel pour l'abbaye de Clairvaux, tout en s'engageant à protéger son caractère historique, patrimonial et architectural.



Cet appel à idées est une procédure innovante qui doit être regardée comme une démarche préalable à un éventuel appel à projets, qui pourrait permettre à l'État de faire connaître son intention de céder ou donner à bail ses biens. L'appel à idées n'est donc ni une procédure officielle de vente, ni un concours, ni une candidature.

QUI PEUT PARTICIPER À L'APPEL À IDÉES ?

Il est ouvert aux opérateurs des secteurs économiques, immobiliers, touristiques et culturels. Les soumissionnaires peuvent participer seuls ou en équipe, associant des compétences complémentaires. La participation à cet appel à idées ne donnera droit à aucune rémunération ni défraiement.

LES DÉLAIS

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2019 pour remplir le formulaire de réponse.

Si votre réponse est acceptée :

- vous aurez accès à la data-room contenant une documentation technique et historique permettant de formuler votre idée conformément au cadre fixé dans le règlement de la procédure ;
- l'État pourra vous organiser une visite de l'abbaye. Cependant ces visites, répondant à de fortes contraintes de sécurité, nécessitent une procédure d'acceptation préalable.



Departement de l'Aube.
Maison Centrale de Clairvaux

Plan Général
des Clairvaux.

Le Colonel Dussé par
le Sous-Signé Architecte
du Gouvernement.
Clairvaux le 12 9br 1786
A. M. de
Arch. du Govt

**Pour télécharger le dossier
de participation à l'appel à idées
ou accéder à la data room :**

<https://clairvaux2022.fr>



Conception DGFIP - Cabinet et Communication
Crédits photos : Arch.dép.Aube, CDT Aube,
Comité départemental du tourisme, Didier Guy,
Nicolas Dohr, Maison centrale de Clairvaux,
Pascal Stritt, Sylvain Bordier.